

/// TEXTES EN SCENES 2021

Appel à candidature

// Concours d'auteurs

Organisé par//le Centre Culturel de Rencontre International John Smith

En partenariat avec// La Chartreuse (Centre Nationale des Ecritures de Spectacle), l'Association des Centres Culturels de Rencontre (ACCR).

// Présentation du concours

Textes en scènes *est un* concours d'auteurs d'œuvres théâtrales, ayant pour but de favoriser la création théâtrale contemporaine, de faire découvrir au public des textes d'auteurs (hommes et femmes) d'Afrique francophone et d'assurer à quatre auteurs un accompagnement sur une année, avec pour l'un des auteurs une résidence finale à la [Chartreuse - Centre national des écritures de spectacle à Villeneuve-lès-Avignon](#) (France)

// Article 1

La participation au concours est ouverte aux auteurs âgés de 40 ans au plus. Les œuvres présentées doivent être écrites en langue française.

Elles concernent toutes les pièces de forme classique ou moderne, en vers ou en prose, comportant au moins 2 personnages. Elles doivent être originales et inédites. Chaque candidat doit présenter un texte de théâtre original en cours d'écriture ou en projet et s'engage à le développer pendant une brève résidence collective de douze jours à Ouidah (Bénin) en juin 2021.

// Article 2 – Date limite d'envoi

Le concours se déroule chaque année et la date limite d'envoi des textes pour la sixième édition est **le 10 avril 2021, à ccribenin@gmail.com**. Aucun texte, ni correction, ni rajout ne sera accepté après réception du texte.

// Article 3 – Formes à respecter

Les participants au concours déposent un dossier complet. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération. Un auteur ne peut concourir qu'avec un seul dossier à la fois.

// Contenu du dossier

- Une biographie de l'auteur avec ses coordonnées complètes (nom, adresse, contact, etc.) ;
- Une lettre de motivation de l'auteur avec la confirmation formelle qu'il s'engage à suivre l'atelier d'écriture selon le calendrier de TEXTES-en-SCÈNES ;
- Une preuve que l'auteur répond bien aux conditions fixées ci-dessus ;



- Un extrait significatif d'un texte précédemment écrit ou du projet en cours (max. 10 pages) ;
- Un résumé du projet original et inédit en cours d'écriture que l'auteur souhaite développer en atelier, avec une note sur l'état de l'écriture au moment du dépôt de dossier et sur ses développements ultérieurs (3 pages maximum).

// Article 4

La bonne réception du texte et son inscription seront validées par une réponse par mail de l'organisation.

// Article 5 – Sélections

Le jury de sélection notera les œuvres, en fonction de sa propre sensibilité, mais aussi en fonction des critères suivants :

- Le style (usage de la langue, vers, prose, etc.)
- Le rythme ;
- La pertinence des dialogues ;
- La construction des personnages ;
- La capacité de l'œuvre à être interprétée ;
- Les émotions se dégageant de l'œuvre ;
- L'intérêt général de l'œuvre.

// Article 6 – Le jury de sélection

Le jury de sélection est composé de :

- Marianne Clemy - Directrice de la Chartreuse.
- Michel Beretti - Auteur Français.
- Christian Giriat - Conseiller dramaturgique à la Chartreuse.
- Michel Cochet- Co-créateur et directeur artistique de l'association A Mots Découverts.
- Edith Bertholet- conseillère dramaturgique au Théâtre de Liège.

Les décisions du jury de sélection sont sans appel, les délibérations sont confidentielles, aucun commentaire ne sera transmis aux candidats.

// Article 7 – Responsabilité des organisateurs du concours

Tout auteur participant assure aux organisateurs qu'il est l'auteur véritable de son œuvre. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de quelque contrefaçon que ce soit.

// Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et ce faisant en l'écrivant noir sur blanc en même temps que l'envoi de la candidature.

// Les pays concernés par l'appel textes en scènes :

Algérie – Bénin – Burkina Faso – Burundi – Cameroun – Comores – Côte d'Ivoire – Djibouti – Gabon – Guinée – Guinée équatoriale – Madagascar – Mali – Mauritanie – Maroc – Niger – République centrafricaine – République démocratique du Congo – République du Congo – Rwanda – Sénégal – Seychelles – Tchad – Tunisie – Togo

